

La Chapelle Saint Mesmin,
Le 31 décembre 2019



Assemblée Générale Mixte du 22 janvier 2020

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires A l'Assemblée Générale

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

Mercredi 22 janvier 2020 à 10 heures
Au siège social : 1 rue Montaigne - 45380 La Chapelle Saint Mesmin

L'avis préalable à l'Assemblée, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, est publié au BALO du 18 décembre 2019. Cet avis est également publié sur notre site internet www.mr-bricolage.com rubrique Investisseurs – Informations Réglementées – Assemblées Générales des actionnaires.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société (www.mr-bricolage.com/).

Les documents prévus à l'article R.225-83 du Code de Commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions applicables :

- ✚ Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité,
- ✚ Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.

Contacts

actionnaires@mrbricolage.fr

Internet : www.mr-bricolage.fr/groupe

Société Mr.Bricolage
Société Anonyme au capital de 33.240.816,00 €
Siège social : 1 rue Montaigne 45380 La Chapelle Saint Mesmin
348 033 473 RCS ORLEANS